



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi trente mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 24 mai 2023.

PRÉSENTS : Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoints, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Sylvie LECOUP, Mme Carole SOLVET, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier DUPORT, M. Olivier GUILLOU, Mme Julie JOUSSET et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Robert JEULIN, Adjoint, Mme Martine LESAGE, Mme Valérie BOURDON, M. Mathieu HENRI, Mme Sophie LOPES et Mme Estelle GUILLOU, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Robert JEULIN donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD, Mme Martine LESAGE donne pouvoir à Mme Sylvie LECOUP, M. Mathieu HENRI donne pouvoir à M. Jérémy VANBERSEL et Mme Estelle GUILLOU donne pouvoir à Mme Julie JOUSSET.

Monsieur Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.

~~~~~

### **7.5 : FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS :**

#### **2023-29. PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR UN STAGE SPORTIF AUX SABLES-D'OLONNE AU PROFIT D'ÉLÈVES ORMOIS :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation d'un stage sportif scolaire par le lycée Maurice Genevoix d'Ingré.

Ce séjour a eu lieu du 22 au 25 mai 2023 à destination de la ville des Sables-d'Olonne et concerne plusieurs familles ormoises.

La participation demandée aux familles s'élève à 260 €.

Une délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2005 approuve le principe d'une participation fixe minimum de 25 % de la commune d'Ormes et d'une prise en charge du montant restant dû en fonction du quotient familial.

Les familles ayant déjà versé la totalité du règlement au lycée, il convient de proposer au Conseil Municipal de verser directement la participation aux familles.

Après calcul du quotient familial pour les familles, la participation de la Mairie d'Ormes s'élève au total à 260 € répartie comme suit :

| Nom    | Prénom       | Participation<br>Mairie d'Ormes |
|--------|--------------|---------------------------------|
| BUGES  | Raphaël      | 81,00 €                         |
| LABAYE | Quentin      | 81,00 €                         |
| SOULAS | Owen         | 98,00 €                         |
|        | <b>TOTAL</b> | <b>260,00 €</b>                 |

Vu l'avis favorable émis par la Commission Générale le 23 mai 2023,

**Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité des votes exprimés, au remboursement d'un montant total de 260,00 € au profit des trois familles concernées.**

*Compte tenu du fait que le fils de Monsieur François SOULAS est cité dans la délibération, celui-ci ne prend pas part au vote.*

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 31 mai 2023.

Le Maire,

Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 1<sup>er</sup> juin 2023.

Publié ou notifié le : 1<sup>er</sup> juin 2023.

